SAINT LOUIS
A
LOUIS XVI.

ODE.

A RENNES.

AOUT 1788.

Coll
FRC
8152

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

SAINT LOUIS
A
LOUIS XVI.

ODE.

EN vain la discorde hommicide
Court, semant le trouble et l'effroi;
En vain, de sang le monstre avide,
Contre la france arme son roi;
J'apperçois une main divine,
Sur le penchant de sa ruine,
Soutenir l'empire des lis.
O leur tutélaire génie,
O saint roi, de la tiranie
Préserve tes francs avilis!

Il a déja franchi l'espace
Qui nous dérobe l'éternel.

Tout, dit-il, a changé de place,
Le peuple, le trône et l'autel.
O mon fils, roi d'un peuple libre,
Rétablis l'heureux équilibre
Des droits et des pouvoirs divers.
Des francs la gaule est la conquête (1).
La foudre gronde sur ta tête,
Quand tu crois leur donner des fers.

Par tout l'antiquité retrace
Des francs les titres glorieux. (2).
Mon fils, l'auteur de notre race
Fut au trône élevé par eux (3).
Quand du cahos de l'anarchie
Je retirai la monarchie,
Des français le père et le roi;
Et du plus barbare système
Quand j'abbattis l'orgueil extrême;
Je voulus régner par la loi.

Méconnois-tu ce code antique
Ecrit du sang de nos aïeux;
Cette immortelle loi salique
Si chère aux francs victorieux?
Quelle crainte pusillanime

Défend au français magnanime
De reparoître au champ de Mars ?
Et dans un parlement auguste (4),
D'être aussi loyal, aussi juste
Qu'intrépide dans les hazards ?

Je vois, par des mains sacrilèges
Et par un horrible attentat,
Renverser tous les privilèges
Des ordres, soutiens de l'état.
Pour réaliser son système
De Thémis l'organe suprême, (5)
Se transforme en cruel Séjan :
Du trône d'un roi débonnaire,
Qu'il fait régner comme Tibere,
Il ébranle le fondement.

Des magistrats l'ordre immuable;
Que n'étonnent point les revers,
Dans ses devoirs inébranlable,
S'honore du poids de ses fers.
Victimes d'un mâle courage,
Leur vertu recevra l'hommage
De la juste postérité.
Ils périssent, tels que de Rome

Succomba le dernier grand homme,
En défendant la liberté (6).

O milice à jamais flétrie !
En satellites transformés,
Les défenseurs de la patrie (7)
Contr'elle aujourd'hui sont armés.
Jusqu'à ce jour héréditaire,
L'honneur est traité de chimère ;
Et d'Agoult des nobles vertus
Evitant la route épineuse,
Revêt la livrée odieuse
Des vils favoris de Plutus.

De l'éclat d'un pouvoir factice
Ton œil peut-il être ébloui ?
S'il n'est fondé sur la justice,
Qu'une armée est un frêle appui ! (8)
Le soldat crie ; un Aga vole ;
De l'empire il brise l'idole,
En élève une autre soudain.
Arbitre du pouvoir suprême,
Il se rend du despote même
Le redoutable souverain.

Mais par tout règnent le caprice
Et l'aveugle confusion ;
L'état, au bord du précipice,
Invoque la rebellion (9).
Français ! ô Bretons magnanimes,
Craignez de souiller par des crimes
Un fer à l'état consacré !
Oui : bientôt un rayon céleste
Percera le complot funeste
D'un triumvirat abhorré.

Que des loix l'apostat inique,
A l'oubli par toi condamné,
Aux traits de la haine publique
Soit par les loix abandonné.
Que seul, victime du naufrage,
Il voie, après un court orage,
Le vaisseau rentrer dans le port.
Et si, ramenant nos disgraces,
Son pareil suit, un jour, ses traces,
Qu'il éprouve un semblable sort.

O mon fils, d'un peuple qui t'aime
Voudrois-tu combler les malheurs?
Il tient de la nature même
Les droits que réclament ses pleurs.
Dans quel plus auguste regître
Les rois vont-ils puiser le titre
Du pouvoir remis en leurs mains!
O loi première, impartiale,
Qui, dans une balance égale,
Met le peuple et les souverains!

Lorsqu'un peuple addique en silence
Un pouvoir dont il fut jaloux;
Lorsqu'il revêt de sa puissance
Un seul, pour commander à tous;
Veut-il lâchement se soumettre
Aux caprices changeans d'un maître?
Non; un maître n'est point un roi.
Docile au prince qui domine,
C'est devant la loi qu'il s'incline;
Et le seul maître, c'est la loi (10).

Ta main par elle est enchaînée,
Si d'un seul tu veux le malheur;
Ta volonté n'est plus bornée,
Quand tu fais le commun bonheur.
Mon fils, le véritable empire
N'est pas le pouvoir de détruire.
Un roi, c'est un dieu bienfaisant;
De l'éternel image pure,
Et de ce roi de la nature
Précieux et rare présent (11).

Lorsque sa main t'a donné l'être,
Il a voulu rendre aux français
Un roi qui ne fît que paroître,
Et qui les combla de bienfaits.
Sur leur amour fondant ta force,
De l'or crains la fatale amorce;
Et quittant le sentier obscur
Où t'engage un guide infidèle (12),
Sur les traces de ton modèle
Marche d'un pas constant et sûr.

Il dit : aussi-tôt du prestige
Tombe le funeste bandeau.
A ce favorable prodige
Succède un prodige nouveau (13).
Louis de la main des B.....
De l'état arrache les rênes.
Il est roi..... D'un soir ténébreux
Naît une aurore sans nuage;
Et ce premier jour nous présage
Des jours encore plus heureux.

Mais la tendre reconnoissance
De leurs innombrables enfans,
N'est pas la seule récompense
Des rois justes et bienfaisans.
De l'avenir le voile sombre
Devant Louis fuit comme l'ombre
Devant le premier trait du jour.
Et loin, d'un peuple qui l'adore,
Il voit les petits-fils encore
Lui payer un tribut d'amour.

NOTES.

(1) Les français sont un peuple conquérant. Maîtres des gaules, ils firent un roi d'un chef, compagnon de leur péril et de leur gloire. La cérémonie du sacre rappelle encore aujourd'hui cette libre élection. Les sujets jurent fidélité au prince, et le prince jure d'observer les loix fondamentales du royaume. Les sermens sont mutuels et pareillement obligatoires. Porter atteinte à ce contrat, c'est l'annuller: une nation tyrannisée est, par cela même, indépendante ; et l'on peut dire du souverain qui l'outrage, que le foible attaque le puissant.

(2) Aucune nation n'en possède en effet ni de plus glorieux ni de plus respectables. Qu'on remonte à l'origine de la monarchie française; et l'on verra que la nation a toujours, par son consentement, sanctionné les loix; qu'elle a librement accordé des subsides; et que, pour sa gloire, ou pour le salut de la chose publique, elle s'est resaisie de toute sa puissance, en déposant un roi qui la faisoit rougir, pour en élire un autre plus digne d'elle. Le plus grand des hommes, le plus puissant des monarques, Charlemagne, qui conquit en peu d'années un empire que les romains eurent tant de peine à former en plusieurs siècles, Charlemagne si digne d'être absolu, si le despotisme pouvoit, en effet, relever l'honneur et la gloire de commander à un grand peuple, ne fut que le le législateur d'une nation libre. Il lui proposoit des loix, qu'elle acceptoit ou refusoit à son gré. La formule *de consensu*, a été long-tems pratiquée après lui. Elle est

représentée par la vérification et l'enrégîtrement dans les cours supérieures. Les formes ont changé; mais le droit est toujours le même. Une nation qui veut, a toujours raison: elle veut pour elle. Toute volonté et tout pouvoir sont conventionnels, excepté la force et le pouvoir de la nation.

(3) Ses successeurs ont quelquefois oublié à quelles conditions il parvint à la couronne. Elles ne sont pas moins sacrées que la loi de succession. Un roi de france tyran, est plus ingrat que ne le seroit tout autre prince du monde. Il a reçu le plus grand des bienfaits, de la nation la plus libre et la plus généreuse.

(4) Les assemblées nationales sont, dans une monarchie, le garant de la liberté civile, lorsqu'une loi constitutionnelle oblige le prince de les convoquer à des époques fixes. Si la tenue des états-généraux ne dépend que de sa volonté, le despotisme aura le temps de jetter de profondes racines, avant qu'il ait à redouter la censure et les efforts de la nation assemblée. Il est contradictoire et absurde que le prince, exécuteur des volontés de la nation, puisse indéfiniment empêcher la nation de faire connoître ses volontés, de manière que l'effet soit plus puissant que la cause. Les français, pour arrêter à l'avenir les déprédations des ministres, et mettre leur liberté sous une sauve-garde redoutable, doivent donc donner pour base à leur constitution politique des assemblées nationales fixes: et un roi, jaloux de sa gloire et ambitieux de la véritable grandeur, ne doit pas craindre la fréquence de ces assemblées. Peut-il briller de plus de gloire et de majesté, qu'à la tête de la nation la plus vaillante, la plus généreuse, et la plus idolâtre de ses princes!

(5) Les erreurs grossières et les inconséquences bizarres sembloient appartenir aux siècles ignorans et barbares. Qui se seroit attendu qu'à l'époque des lumières, de la philosophie et des discussions les plus savantes sur le droit naturel et politique, le premier interprète des loix détruiroit les loix, et le premier magistrat anéantiroit la magistrature ? Qui se seroit attendu que le Roi de France, venant d'aider les Anglo-Américains à briser leurs fers, voudroit mettre aux fers ses propres sujets ? Qui se seroit attendu que, dans un temps où l'on ne parle que de modérer les ressorts des gouvernemens, notre gouvernement, modéré par sa nature, n'employeroit que l'oppression et la violence ? Qui se seroit attendu que le moment où un ministre de paix a été placé à la tête du conseil, seroit celui où le prince déployeroit contre des sujets fidèles tout le formidable appareil de la guerre ? Qui se seroit attendu que, pour rétablir l'ordre, pour réformer des abus dans l'administration de la justice, on enverroit ou des sbires, ou de lâches soldats, une lettre de cachet dans une main, la bayonnette dans l'autre, fermer les tribunaux, enlever militairement les magistrats, et priver de la justice vingt-quatre millions d'habitans ? Qui se seroit enfin attendu que le ministère annonçant comme prochaine l'assemblée des états-généraux, usurperoit, en même temps, toute la puissance des états-généraux ? Croit-il la nation assez stupide pour ne pas voir qu'à l'époque de leur convocation, elle n'auroit plus qu'à gémir sur sa servitude consommée, si, par une vigoureuse résistance, chaque province ne déconcertoit les vues et les progrès du despotisme ministériel ? Dans ce moment désastreux, résister est un devoir; désobéir, c'est être sujet fidèle.

(6) Il seroit à souhaiter, pour l'instruction des générations futures, que la nation assemblée érigeât un monument éternel aux vertus patriotiques et à la libre éloquence de la magistrature. Il serviroit, en même temps, à perpétuer la honte et l'infamie du chef de cet ordre ; et, pour ne pas multiplier les dépenses publiques dans un temps où l'épargne est si nécessaire, on graveroit sur les quatre côtés du piédestal toutes les opérations fiscales, tous les coups du pouvoir arbitraire, tous les édits inconstitutionnels, tous les ordres sanguinaires, toutes les inconséquences émanées de l'autorité ministérielle ; enfin, cette nuée de lettres de cachet, qui, semblables aux sauterelles d'Egypte, obscurcissent et infectent l'air que les hommes respirent. Je doute que le ciel puisse affliger un peuple libre par un plus redoutable et plus honteux fléau.

(7) « Chacun doit avoir juré à soi-même ce que les » rois d'Egypte faisoient solemnellement jurer à leurs » juges, qu'ils ne se dévoyeroient de leur conscience, » pour quelque commandement qu'eux-mêmes leur en » fissent. A telles commissions, il y a note évidente » d'ignominie et de condamnation. *Essais de M. de Montagne.* » Quel oubli de l'honneur, des vertus et de soi-même ! O Duguesclin, Clisson, Crillon, Turenne ! vos manes ne s'indignent-ils pas en voyant vos successeurs au noble emploi de soldat de la patrie, se rendre les lâches stipendiaires du despotisme des ministres ? Mais, non ; la noblesse française n'est pas, à ce point, dégénérée de la vertu de ses pères. Espérons qu'elle comptera plus d'un la Fayette, et qu'elle ne rougira que d'un d'Agoult.

(8) Les prétoriens à Rome, les janissaires à Cons-

tantinople, ont été d'abord l'appui, ensuite la terreur des tyrans. La vie d'un despote, qui n'a de loi que son caprice, doit dépendre et dépend, en effet, du caprice des troupes qui l'entourent. Sa foiblesse vient de l'excès de sa puissance.

(9) Les ministres la provoquent par des moyens aussi atroces qu'insensés; mais, la nation aussi patiente que généreuse, ne cessera de se confier dans la bonté de son roi, que l'excès du mal éclairera nécessairement sur l'abus qu'ils font de sa confiance.

(10) Le droit d'être gouverné par les loix est inamissible. Un peuple sauvage peut en faire; un peuple devenu esclave, peut les réclamer; un peuple libre peut changer celles qui ne lui conviennent plus. Qui dit *peuple*, dit *législateur*.

(11) Un roi qui ne remplit pas ces dénominations, est moins qu'un homme. Il n'a manqué à beaucoup de princes, pour les mériter, que d'avoir d'autres ministres.

(12) L'esprit et le génie ne suffisent pas à l'administrateur d'un grand empire : il lui faut le talent particulier de l'administration. Sully qui n'étoit pas un beau diseur, doubla les finances de l'état, et le peuple fut heureux. Un caractère ardent, impétueux, amoureux des nouveautés, et qui ambitionne plus la célébrité que la gloire, doit nécessairement égarer le maître qui lui a donné une entière confiance. Richelieu n'est pas le seul dont on pourra dire, qu'il avoit le despotisme dans l'esprit et dans le cœur.

827

(13) C'est le vœu de vingt-quatre millions d'hommes placés dans la funeste alternative de l'oubli de leurs devoirs, ou de l'oubli d'eux-mêmes, du soulèvement ou de la servitude.

FIN.